

Paris, le 5 juillet 2019

NON au « bac provisoire » instauré par Jean-Michel Blanquer

Face à une grève inédite des enseignant·es correcteurs et correctrices du bac qui demandent une ouverture de négociations sur la réforme du bac et du lycée, face au refus de nombreux/ses enseignant.es-chercheur.es qui refusent de présider les jurys de bac, le Ministre choisit l'affrontement en menaçant nos collègues du second degré des pires sanctions. Il va même jusqu'à créer une rupture d'égalité entre les élèves pour la délivrance du baccalauréat en remplaçant des notes d'épreuves terminales anonymes par celles du contrôle continu.

Face aux pressions hiérarchiques et aux pratiques inacceptables (levées d'anonymat, expulsions, notes saisies pendant la nuit, validation de la note de 10/20 par défaut, etc), le SNESUP-FSU comme les autres syndicats de la FSU rappellent que l'administration de l'Éducation nationale doit garantir l'égalité de traitement des candidat.es ! La parole du Ministre Jean-Michel Blanquer ne fait pas office de loi. Ses menaces concernant les retenues sur traitement constituent une grave atteinte au droit de grève, droit garanti par notre Constitution. Solidaires de nos collègues de l'enseignement secondaire, nous appelons à l'ouverture de négociations et à la prise en compte de leurs revendications

Le SNESUP-FSU rappelle que le baccalauréat, avec le DAEU, est la seule condition pour suivre des études supérieures. Toutes et tous les élèves remplissant cette condition doivent pouvoir poursuivre les études supérieures de leur choix. ■

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)